



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220408-14_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°14

DATE DE LA CONVOCATION 01/04/2022	L'an deux mille vingt deux Le huit avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes									
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/04/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune									
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 08 Absent(s) : 2 Votants : 09	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT Secrétaire de séance : Laurent RONDEAU Absent : Sylvain GUICHARD Absent représenté : José MATIAS CARVALHO DE MOURA, représenté par Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération									
DÉLIBÉRATION N°14 OBJET : Vote du Budget Primitif 2022	Considérant les résultats de clôture pour l’année 2021, l’affectation de résultat 2022 se résume comme suit : - 001 solde d’exécution d’investissement reporté : - 55 040.48 € - 002 solde d’exécution de fonctionnement reporté : 110 297.57 € Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elizabeth DUFOUR afin de présenter le Budget Primitif 2022, se résumant comme suit : <table border="1" data-bbox="422 1518 1492 1848"><thead><tr><th></th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnement</td><td>304 697.57 €</td><td>304 697.57 €</td></tr><tr><td>Investissement</td><td>210 838.05 €</td><td>210 838.05 €</td></tr></tbody></table>		Dépenses	Recettes	Fonctionnement	304 697.57 €	304 697.57 €	Investissement	210 838.05 €	210 838.05 €
	Dépenses	Recettes								
Fonctionnement	304 697.57 €	304 697.57 €								
Investissement	210 838.05 €	210 838.05 €								

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

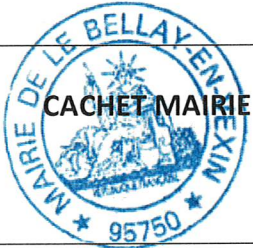
Affiché le

ID : 095-219500543-20220408-14_2022-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 de fonctionnement (recettes et dépenses)

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 d'investissement (recettes et dépenses)



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 08 avril 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT